



Paris, le 14 novembre 2008

Objet : Campagne relative à la pollution lumineuse

Madame la Maire, Monsieur le Maire,

Agir pour l'Environnement, en partenariat avec l'Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes, le Réseau Action Climat France et le Réseau Sortir du Nucléaire, vient d'initier une nouvelle campagne relative à la pollution lumineuse.

A l'approche des fêtes de fin d'année, nous constatons, année après année, que la multiplication des points lumineux produit un halo qui a un impact significatif sur les consommations électriques et les émissions de gaz à effet de serre. L'alternance jour/nuit se dissout sous l'effet d'un scintillement généralisé et a pour effet de déstabiliser encore un peu plus les écosystèmes et la biodiversité nocturne.

Climat, énergie et biodiversité subissent donc les conséquences d'un éclairage nocturne qui a crû de 30% en moins de dix ans. En période hivernale, le gaspillage électrique a un impact climatique décuplé puisque les pics de consommation nécessitent le recours à des centrales fortement émettrices de CO₂. A ce titre, l'initiative conjointe de RTE, de l'ADEME et de la région Bretagne intitulée *EcoWatt* mérite d'être promue et généralisée. *EcoWatt* consiste en effet à proposer aux citoyens de s'inscrire sur un site Internet afin qu'ils soient tenus informés des pics de consommation à venir et ainsi agir en reportant de quelques heures certains usages énergivores.

En période de pics de consommation électrique, une note conjointe de l'ADEME et de RTE indique que chaque nouveau kWh dédié à l'éclairage aurait un bilan carbone avoisinant les 600 à 700 grammes de CO₂. Le dérèglement climatique nous impose une action coordonnée liant sensibilisation de l'opinion publique et actions exemplaires et pédagogiques. Premier magistrat d'une des plus grandes villes de France, nous pensons que vous pourriez adopter un arrêté visant à suspendre le fonctionnement des panneaux publicitaires déroulant et lumineux, notamment en période de pics de consommation. Ces panneaux consomment unitairement l'équivalent électrique de 4 familles de 3 personnes, ce qui laisse à penser que seuls les individus auraient un effort à faire, exemptant de fait les industriels. Ce mauvais exemple est une incitation à l'inaction.

Par la présente, nous vous demandons également d'agir afin que les fêtes de fin d'année gardent leur caractère convivial sans pour autant que cela se traduise par un impact environnemental disproportionné. Pour ce faire, nous pensons que la collectivité dont vous avez la charge peut mettre en place une campagne de sensibilisation à la pollution lumineuse débouchant sur une réduction dans le temps et dans l'espace du nombre de points lumineux. Pour les illuminations de Noël, nous pensons que la période propice à leur déploiement ne peut excéder quinze jours avant et après les fêtes de fin d'année. Les temps d'éclairage devraient également être réduits à quelques heures par jour et non sept jours sur sept, 24h, sur 24h, comme constaté trop fréquemment.

Dans le cadre de cette campagne, nous escomptons coordonner le « premier jour de la Nuit », que nous programmons le 21 décembre prochain, date du solstice d'hiver. Connaissant l'intérêt de votre collectivité concernant toutes les questions ayant trait à la préservation du climat et de la biodiversité, nous nous permettons de prendre contact avec vous afin d'envisager un partenariat qui pourrait déboucher sur une campagne de sensibilisation des citoyens à un usage raisonné des illuminations de Noël, notamment durant les pics de consommation électrique.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à nos propositions et dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions d'agréer, Madame la Maire, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments respectueux.

Stéphen KERCKHOVE,
Délégué général
Agir pour l'Environnement